

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MAI 2013**

Délibération
n° 2013.05.097

**Reprise des lampes
usagées collectées en
déchèteries :
renouvellement des
conventions avec
OCAD3E/RECYLUM**

LE VINGT TROIS MAI DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 mai 2013**

Secrétaire de séance : Michel BRONCY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Michel BONNEFOND, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Zahra SEMANE, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Yves BRION à Françoise COUTANT, Madeleine LABIE à Gérard DESAPHY, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET, Dominique THUILLIER à Janine GUINANDIE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Redwan LOUHMADI par Victor KERRIGUY, Philippe RICHARD par Michel BONNEFOND, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Nadine GUILLET, Martine RIVOISY

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2013

**DELIBERATION
N° 2013.05.097**

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**REPRISE DES LAMPES USAGEES COLLECTEES EN DECHETERIES : RENOUVELLEMENT
DES CONVENTIONS AVEC OCAD3E/RECYLUM**

Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) sont des déchets issus d'équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (réfrigérateur, machine à laver, écran de télévisions, rasoir etc...). Il s'agit aussi des lampes fluorescentes et néons, et lampes usagées.

Par délibération n°314 du 27 septembre 2007, la communauté d'agglomération du Grand Angoulême a décidé de contractualiser avec un éco-organisme RECYLUM, via un « organisme coordonnateur agréé des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers » OCAD3E, pour contribuer, assurer la prise en charge et le traitement des DEEE « lampes usagées, collectées dans les déchèteries ».

Depuis 2008, cette filière de reprise gratuite a été mise en place et les conventions arrivant à échéance, il appartient aujourd'hui au GrandAngoulême de les renouveler pour une durée de six ans.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 30 avril 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER les conventions de reprise des déchets d'Equipements Electriques et Electroniques « lampes usagées collectées dans les déchèteries » avec l'organisme OCAD3E/RECYLUM en vue de leur recyclage et valorisation.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer lesdites conventions, ainsi que leurs avenants éventuels.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

29 mai 2013

Affiché le :

29 mai 2013